

Dossier d'inscription Dispositif « Argent De Poche »

(à retourner par le jeune en main propre au CCAS
dans un délai de 6 à 8 semaines avant les vacances concernées)

Année scolaire :/.....

**Je gagne de l'argent de poche...
En participant à la vie de ma commune !**

Renseignements généraux

Nom : Prénom :
Sexe : Masculin Féminin Date et lieu de naissance : / / à
Adresse :
CP : Commune :
☎ : ✉ :@.....
N° sécurité sociale :
N° de téléphone en cas d'urgence :
➤ Domicile :
➤ Travail du père : Lieu :
➤ Travail de la mère : Lieu :
➤ Nom du médecin traitant : ☎ :

Situation (cochez)

Lycéen(ne), précisez l'établissement :
 Etudiant, précisez l'établissement :
 Autre, précisez :

Disponibilité(s) (cochez)

Vacances d'Automne
 Vacances de Février
 Vacances de Printemps
 Juillet (avant le 15)
 Août après le 15

Missions (par ordre de préférence de 1 à 4)

- Entretien des bâtiments (peinture...)
- Entretien espaces verts
- Intendance Repas des Aînés
- Nettoyage de la Ville

Motivation

En quelques lignes expliquez vos motivations à participer au dispositif « Argent de Poche » :

.....
.....
.....
.....
.....

Autorisation Parentale (à remplir par le tuteur légal)

Je soussigné(e), Monsieur, Madame ou tuteur légal
demeurant (adresse complète) à
autorise mon enfant à participer au dispositif « Argent de poche » de
la Ville ou du Centre Communal d'Action Sociale de Clisson, dans les conditions définies dans le contrat de
participation (ci-après).

Je certifie que mon enfant :

Possède une assurance extrascolaire

Est à jour de ses vaccinations

Trajet : domicile-lieu d'intervention :

J'autorise mon enfant à effectuer seul le trajet entre son domicile et le lieu d'intervention.

Ou

J'assurerai le transport de mon enfant entre son domicile et le lieu d'intervention.

J'autorise également les responsables à prendre les initiatives nécessaires en cas d'accident ou de maladie.

Pièces à joindre au dossier

Photocopie de la pièce d'identité

Photocopie de l'attestation d'assuré social

Attestation d'assurance responsabilité civile

Dossier d'inscription

Fiche sanitaire

**Tout dossier non complet à la date limite de dépôt
ne sera pas pris en compte**

En acceptant de participer à l'opération « Argent de Poche », le jeune et son tuteur légal *autorisent* ou
n'autorisent pas (**choix à entourer**) la Ville et le CCAS de Clisson à utiliser les photographies et images vidéo
représentant le bénéficiaire dans ses divers supports de communication (bulletin, site internet, brochures....)

Fait à

Le

Signature des parents

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du jeune

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Dispositif « Argent de Poche » Descriptif de l'opération

Le dispositif

« Argent de Poche » est un dispositif qui permet aux jeunes de 16 à 17 ans révolus d'effectuer de petites actions de proximité (1/2 journée) participant à l'amélioration de leur cadre de vie, à l'occasion des congés scolaires, et de recevoir en contrepartie une indemnisation de 15 € par jeune et par demi-journée (3h). Les sommes sont versées directement aux jeunes dans un délai le plus court possible après la fin du chantier.

Les principaux objectifs

Les principaux objectifs du dispositif sont :

- D'organiser des ateliers citoyens pour les 16-17 ans,
- De permettre aux jeunes de se confronter au monde du travail,
- De les responsabiliser,
- De s'engager pour une mission d'intérêt général,
- De faire découvrir aux jeunes les activités menées par le CCAS et/ou la Ville de Clisson,
- De valoriser aux yeux des adultes le travail effectué par les jeunes.

Qui peut y participer ?

Tout jeune domicilié à Clisson qui a plus de 16 ans et moins de 18 ans le premier jour de l'intervention.

L'encadrement

L'encadrement est assuré par chefs de services ou référents d'équipes de la Ville ou du CCAS. Afin de respecter la réglementation du travail, les jeunes ne sont jamais amenés à prendre des risques ou à utiliser des outils motorisés dans leurs différentes missions.

Si le jeune doit s'engager à réaliser correctement les tâches confiées, il ne remplace pas pour autant un agent communal.

La description des travaux à effectuer

Le jeune aura des missions d'entretien, de rangement, de nettoyage, d'accueil...

Les modalités d'assurance des jeunes

La Ville et le CCAS de Clisson ne seront en aucun cas réputés comme employeurs des jeunes participants à l'opération « Argent de Poche ». En aucun cas, la bourse versée pour la participation à l'activité ne pourra être considérée comme une rémunération salariale.

Les jeunes entrant dans le dispositif doivent bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur responsable légal. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale. En aucun cas, la responsabilité du CCAS ne saurait être engagée.

La Ville et le CCAS de Clisson souscrivent, auprès d'une compagnie d'assurances, un contrat « responsabilité civile » lié à ses activités, couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés, et accidents pouvant survenir à un tiers, dans le cadre du déroulement des actions.

Les dates et candidatures

Les actions ont lieu pendant les vacances scolaires.

Les dossiers d'inscription sont à retirer et à retourner à la mairie au plus tard 6 semaines avant le début de l'action.

Le dossier d'inscription est valable du 1^{er} Septembre au 31 Août (suivant le calendrier scolaire)

Le candidat coche les périodes pour lesquelles il souhaite s'investir dans une action.

Et après...

A l'issue de sa mission, le jeune complète le formulaire « bilan de l'action » et le remet au CCAS.